



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

N°DC-2025-069

Objet :

**Etude de scénarios sur les
ouvrages prioritaires du bassin
versant de l'Aix**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu la délibération n°2023-28 du Comité Syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants.

Considérant que cette étude de scénarios sur les ouvrages prioritaires du bassin versant de l'Aix est inscrite dans l'accord de territoire de l'Aix et l'Isable dans la fiche action XMA5 « Aménager ou supprimer les ouvrages prioritaires » ;

Considérant que cette étude consiste à élaborer différents scénarios d'effacement et/ou d'équipement des ouvrages prioritaires ciblés, dans le but de rétablir la continuité écologique, qu'il s'agisse de la continuité piscicole et/ou sédimentaire, sur le territoire ;

Considérant que le coût de cette opération estimée à 100 000 € TTC, soit 83 333 € HT, est inscrit au budget 2025 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Loire peuvent apporter des financements à hauteur de 80% maximum.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- d'approuver le montant prévisionnel de cette opération estimée à 100 000 € TTC, soit 83 333 € HT ;
- de solliciter une subvention auprès des différents partenaires financiers ;
- d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le

Le Président

Daniel FRÉCHET

.2 6 MARS 2025